

**« Changements démographiques,
territoires des populations et
identités au Maghreb et en
Méditerranée occidentale »**

- **Tunis 26-27 MAI**
- **Colloque organisé par :**
- **L'Académie tunisienne des sciences,
des lettres et des arts Beit al-Hikma**
- **et l'Institut National des Etudes
Démographiques (INED) - France**

**« *Changements démographiques
et émergence des femmes au
Maghreb : De la transition
démographique à la transition
démocratique* »**

Kamel KATEB

INED

les relations de genre au Maghreb

- **Forte domination masculine (P. Bourdieu)**
 - **La domination masculine / Pierre Bourdieu. - Paris : Editions du Seuil, 1998 - 144 p. ;**
 - **Sociologie de l'Algérie / Pierre Bourdieu. - Paris : Presses universitaires de France, 1985, 128p.**
 - **Primat du groupe dans le mariage:**
 - « Pour une fille, il n'y a que le mariage ou la tombe »
 - **Mais ruse féminine et magie contre « l'adversaire commun : l'homme »**

Les femmes gardiennes de la tradition

- Lacoste-Desjardins Camille, 1985, « ***Des mères contre les femmes; maternité et patriarcat au Maghreb,*** » Paris, édition : La découverte
 - Le dressage des filles à la soumission: (contrarié par **la scolarisation massive des filles**)
 - Le rôle des femmes des générations antérieures dans la perpétuation des inégalités de genre (**le différentiel d'éducation diminue le pouvoir des générations précédentes**)

L'Endogamie familiale

- **Germaine Tillon: le Harem et les cousins, Paris, le Seuil , 1966, seconde édition 2000,**
- **La persistance à un niveau relativement élevé jusqu'à aujourd'hui d'une proportion élevée de mariages entre cousins germains**

Des rapports de genre inégalitaires

- Prépondérance absolue accordée aux hommes de la famille
- Mariage précoce et droit de contrainte du père
- Exclusion des femmes de l'espace public
- Très fort control de la sexualité féminine (par les femmes de la génération antérieure)
- Forte endogamie (mariage entre cousin du premier degré)

Principales dispositions législatives concernant les relations familiales

	Algérie	Maroc	Tunisie
Texte de référence	Code de la famille (1984)	Moudawana (1957)	Code du statut personnel (1956)
Dernière réforme	2005	2004	1993
Age légal au mariage	19 ans quelque soit le sexe	18 ans quelque soit le sexe	18 ans pour les deux
Polygamie	Autorisation du juge (information et équité)	Autorisation du juge (information et équité)	interdite
Tutelle matrimonial pour les femmes majeures	Présence du wali, délégation aux juges	Aboli (2004)	Aboli (1956)
Obéissance à l'époux	Aboli (2005)	Aboli (2004)	Aboli (1993)
Certificat médicale prénuptial	oui	oui	oui
Consentement des deux époux	oui	oui	oui
Contrat de mariage	Oui (polygamie, travail de l'épouse)	Oui (polygamie)	oui
Mariage des femmes avec un non musulmans	non	non	non
Dissolution du mariage	Divorce judiciaire	Répudiation validé par un tribunal et divorce judiciaire	Divorce judiciaire
Droit des femmes au divorce	Inégalité devant la loi	Inégalité devant la loi	Egalité devant la loi
Tutelle parentale	Au père puis à la mère	Responsabilité conjointe	Autorité paternelle et coresponsabilité
Transmission de la nationalité par la mère	Oui (2004)	Oui (2005)	Oui
Réserves aux différentes conventions internationales sur les droits des femmes	Oui (conformité avec le code de la famille)	Oui (conformité avec la Moudawana)	Oui (conformité avec le C.S.P)

Cette évolution est plus favorisée par des facteurs externes

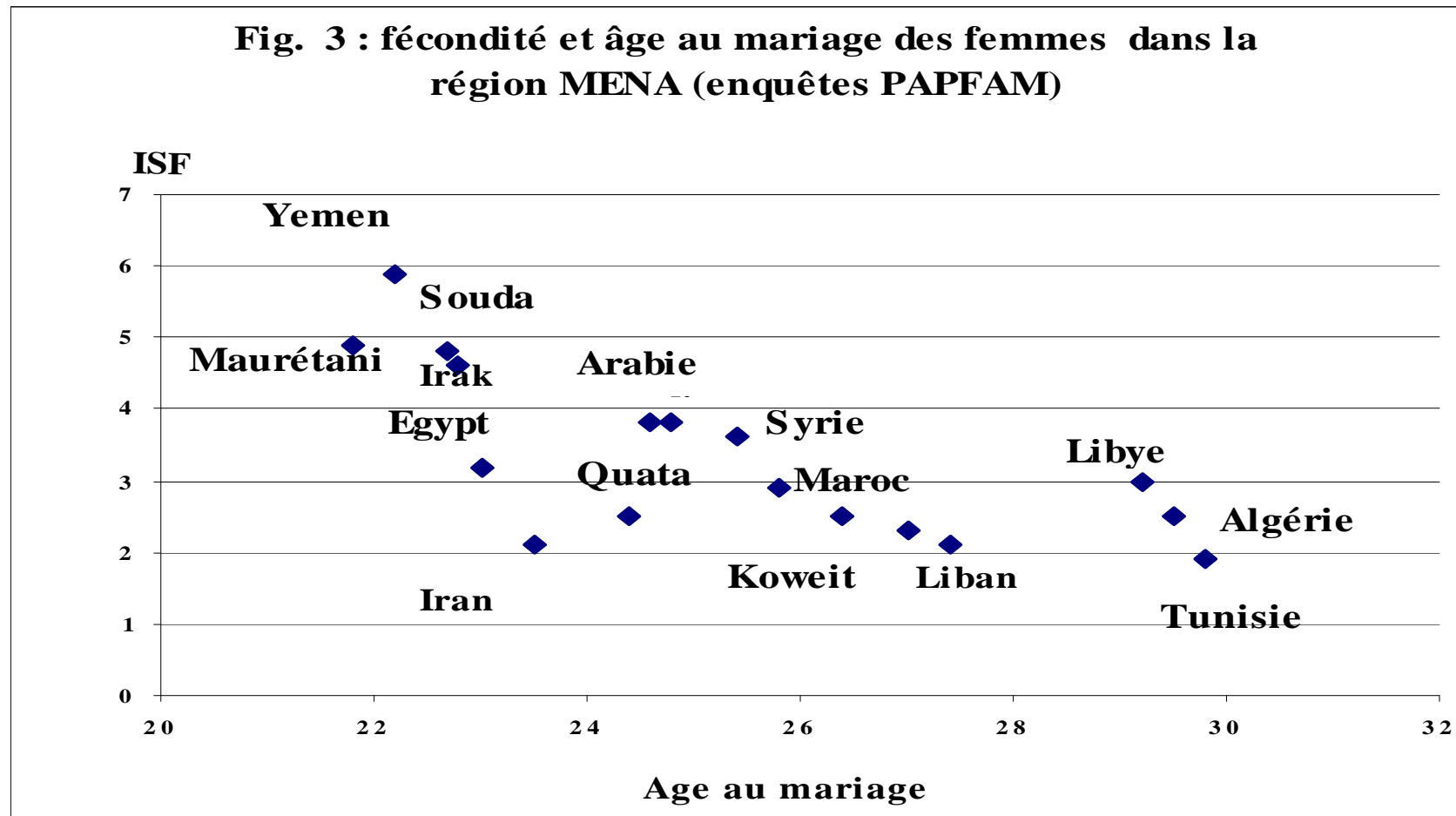
- **De l'action des courants modernistes**
- **D'une autonomisation de plus en plus grande des mouvements politiques féminins**
- **Surtout de la pression des organisations internationales sur les gouvernements maghrébins**

Des changements démographiques

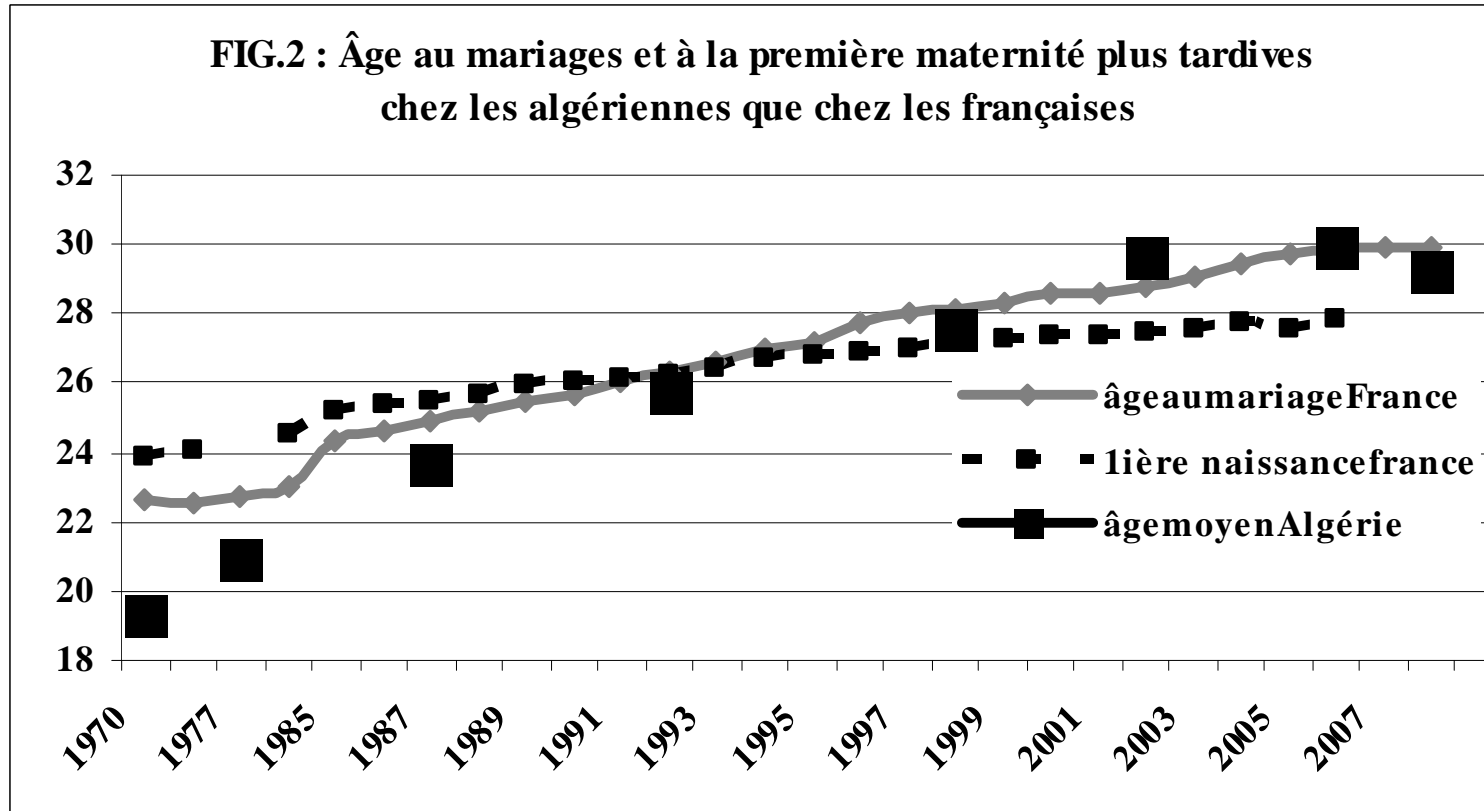
Recul de la mortalité et élévation de l'espérance de vie

- **Transformation profonde du système matrimonial**
- **Baisse de la fécondité qui relève des tendances malthusiennes anciennes mais qui se déroulent aujourd'hui dans un contexte de crise structurelle**

La Tunisie et l'Algérie se distinguent des autres pays de La Mena



Age moyen à la première naissance plus élevé qu'en France



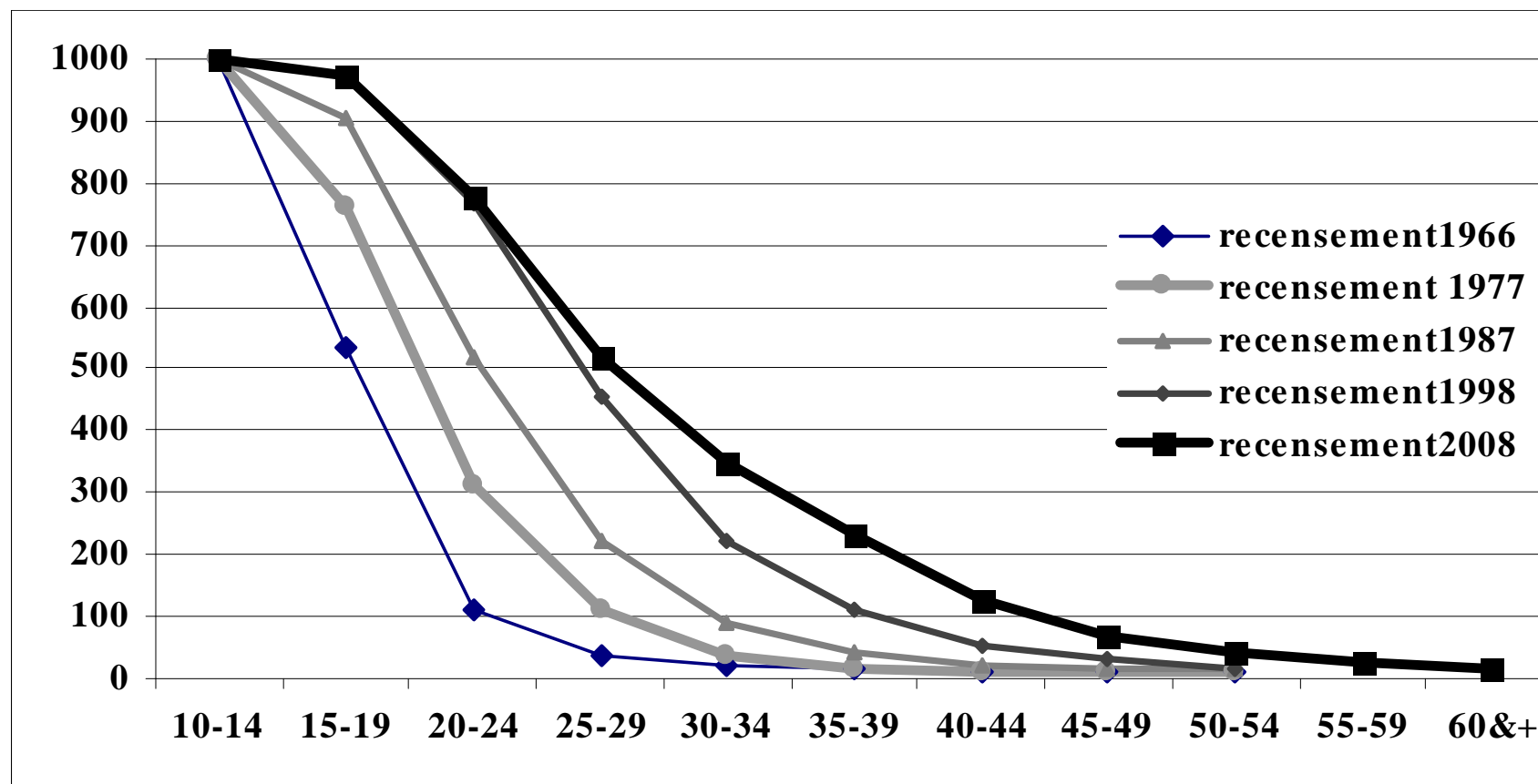
Un Système matrimonial à Mariage tardif?

- Selon J. Hajnal
- **J. Hajnal: "European marriage patterns in perspectives", in Population in History, edited D.V. Glass, and D.E.C. eversley, London : Edward Arnold, 1965, pp. 101-146**
 - Deux critères pour le définir:
 - Âge élevé au mariage (22-23 ans pour les femmes et 27 ans pour les hommes)
 - Un taux élevé de célibat définitif
 - Henry Louis, 1969, « Schémas de nuptialité, déséquilibre des sexes et célibat, » in *Population* n°, Ined Paris, pp.457-484

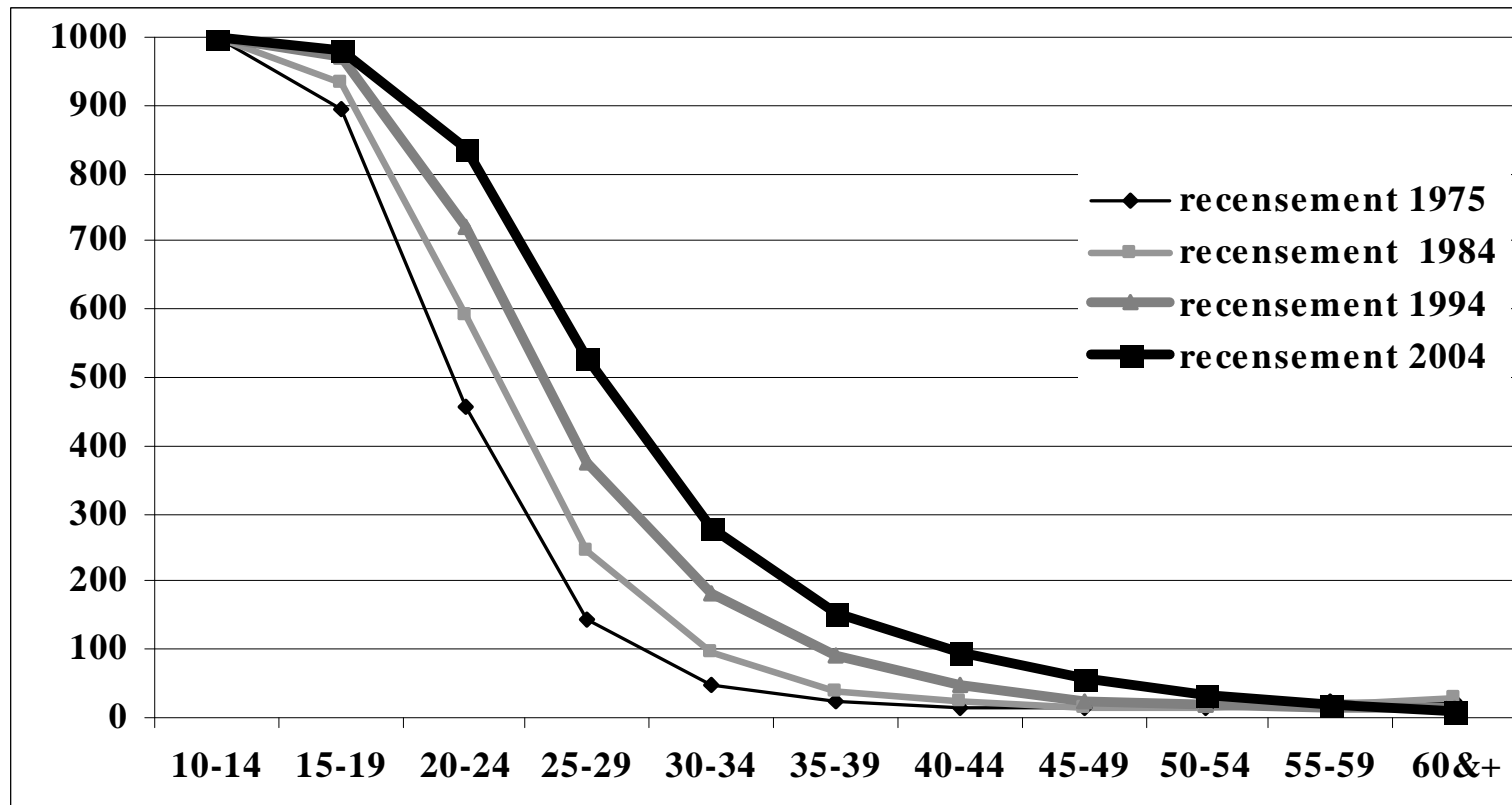
Le célibat prolongé des femmes

- **Quel est la signification et l'impact du célibat prolongé des femmes dans les sociétés maghrébines?**
 - Il met en exergue le décalage entre les normes sociales et les pratiques existantes dans la société
 - Il fait reculer le contrôle social exercé par la société sur les femmes,

Faiblesse du célibat définitif en Algérie



Une évolution similaire en Tunisie



Deux directions de recherche privilégiées

- Démographique:

les variables

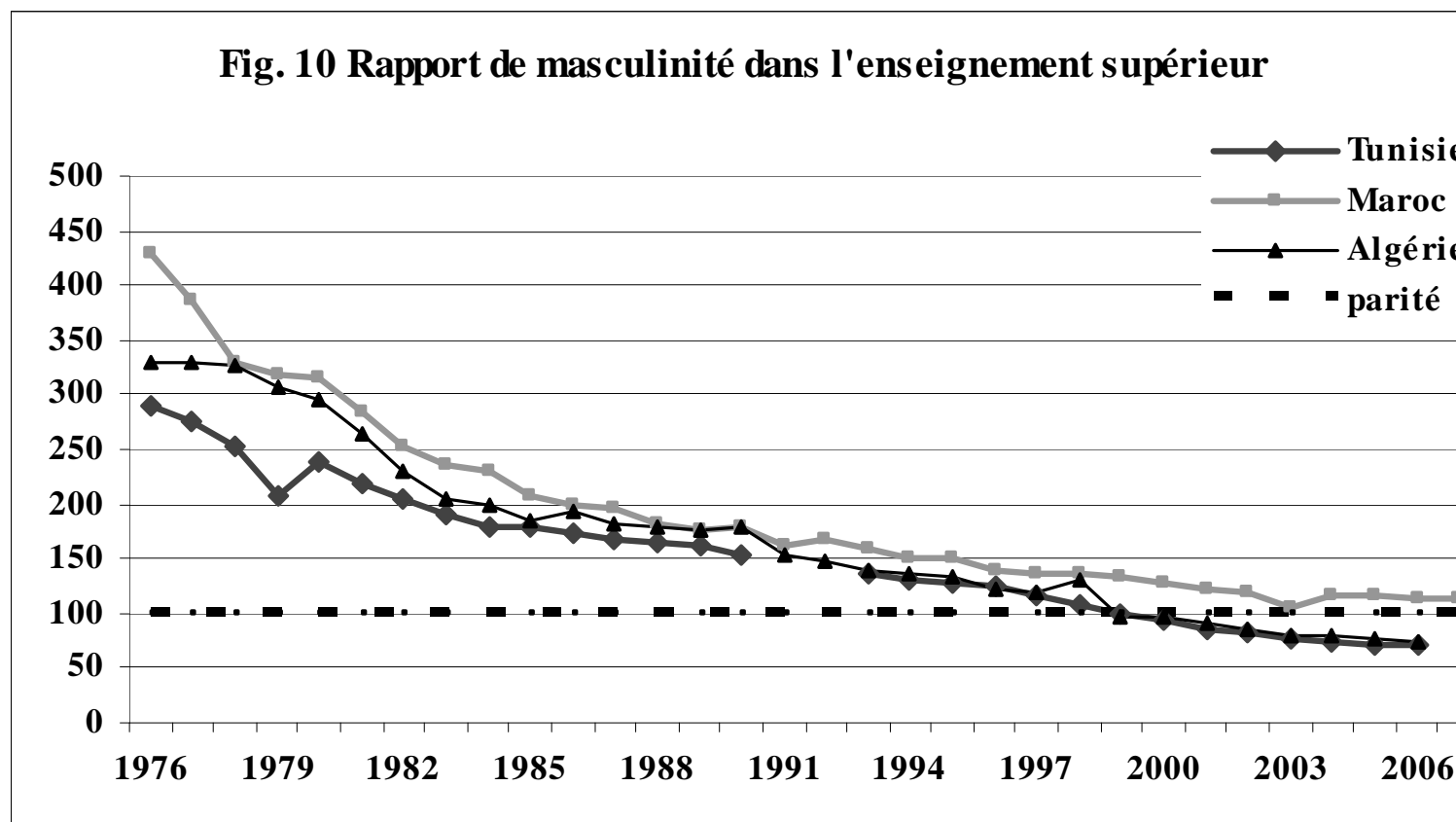
traditionnelles:

- Scolarisation longue des filles
- Intégration plus grande sur le marché du travail

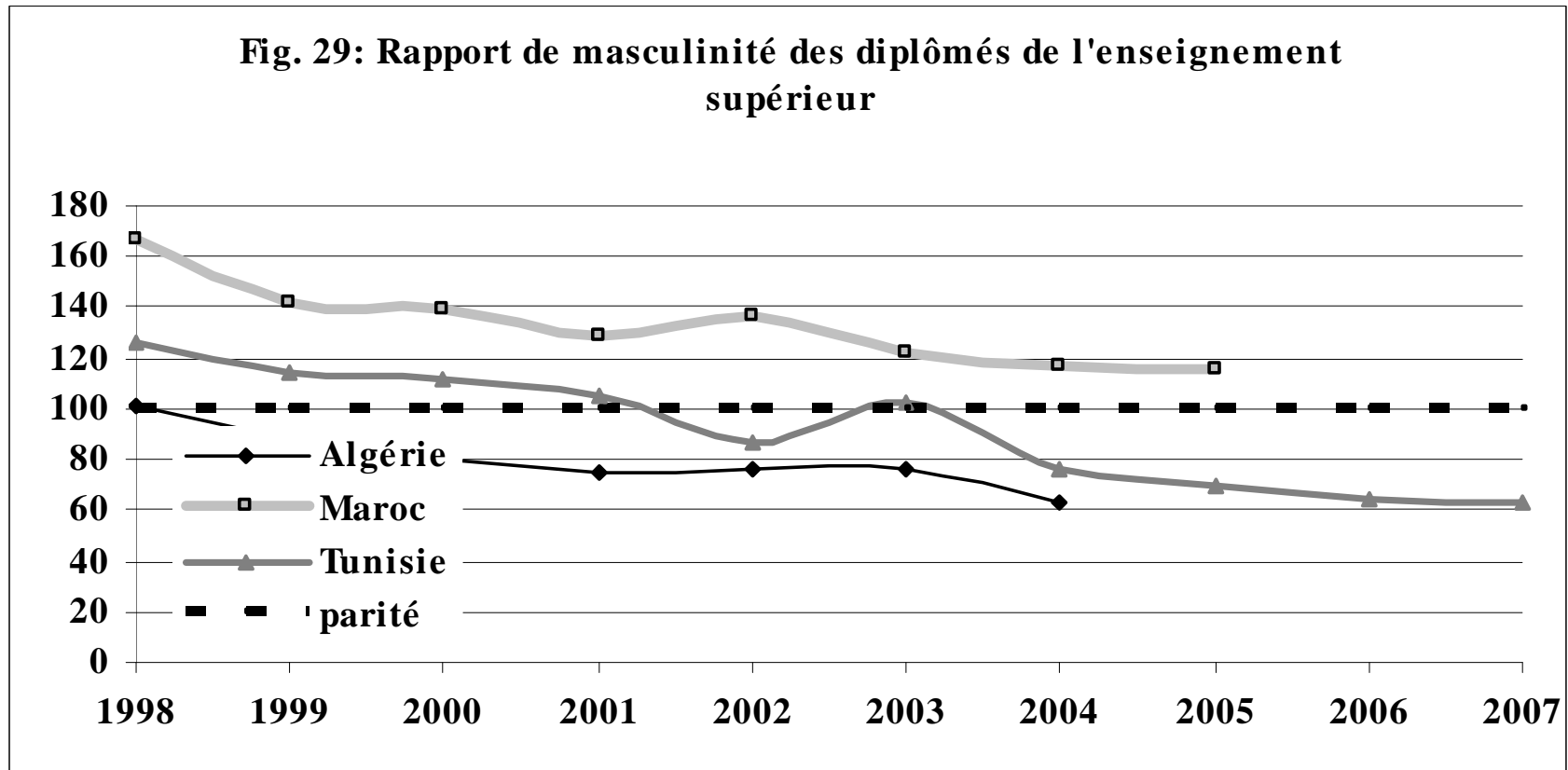
- Politiques:

- le refus du mariage tenant compte des inégalités liées au genre
- Ou des considérations plus générales

Plus de savoir pour plus de pouvoir?



Plus de femmes diplômées



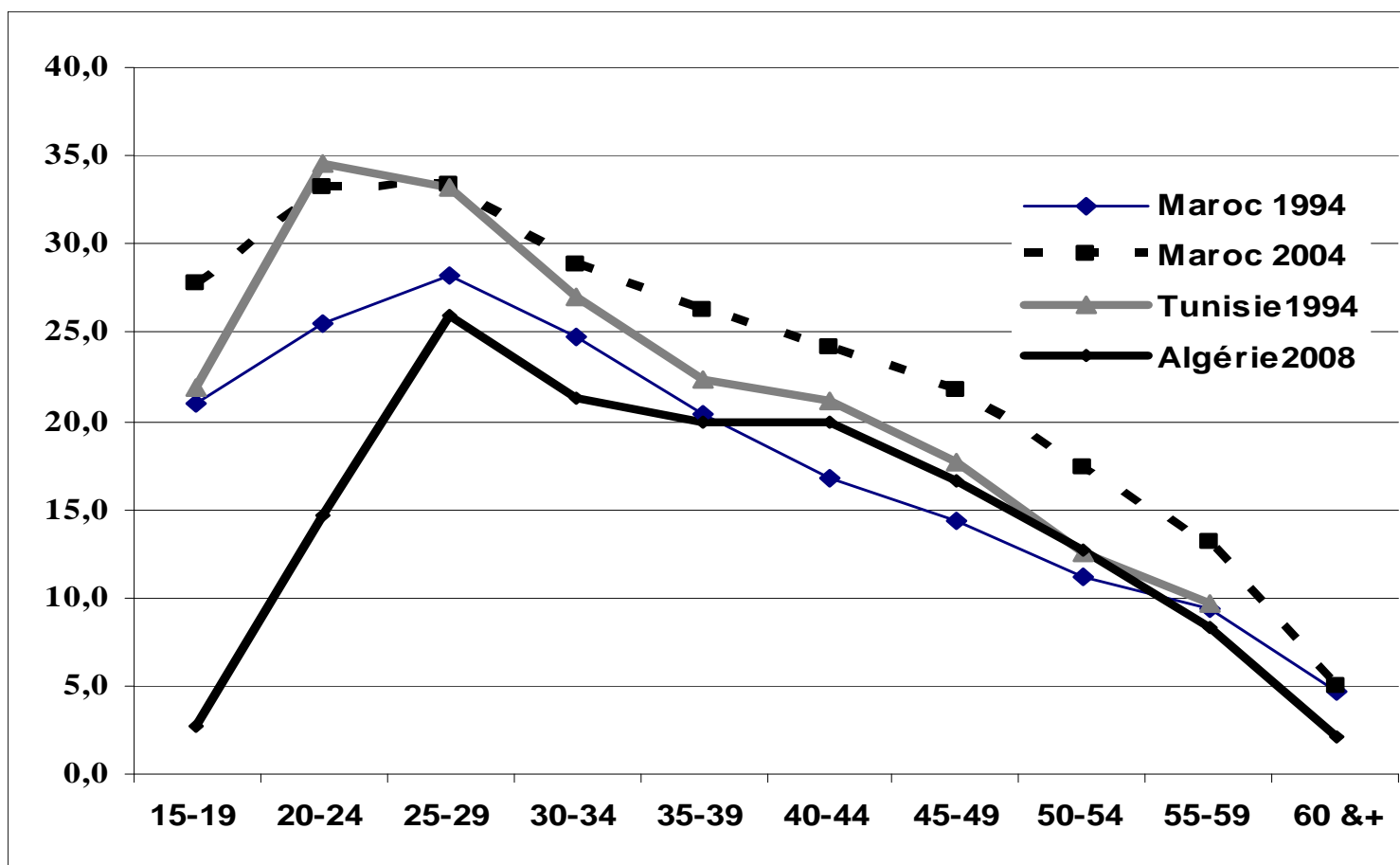
Scolarisation, célibat et âge au mariage
L'allongement de l'espérance de vie scolaire ne suffit pas à expliquer l'âge au mariage

Pays sexe	Algérie	Maroc	Tunisie
Masculin	12,6	10,7	13,5
Féminin	12,8	9,3	14,3

Des taux d'activité (15 ans et +) en hausse

	Algérie			Tunisie			Maroc (population totale)		
	1987	1998	2008	1984	1994	2004	1994	2004	15&+
Masc ulin	76,5	71,5	73,5	78,6	73,8	67,8	51,5	54,7	80,7
Fémi nin	7,8	15,1	15,0	21,8	22,9	24,2	13,4	17,6	25,5
total	44,2	43,6	44,5	50,5	48,4	45,8	32,2	35,9	52,2

Taux d'activité féminins



Un refus du mariage est-il envisageable?

- Le Bras Herve and Roussel Louis, 1982, **Retard ou refus du mariage: l'évolution récente de la première nuptialité en France et sa prévision** [Population \(French Edition\)](#), 37e Année, No. 6 (Nov. - Déc. 1982), pp. 1009-1044
- **Une chanteuse Rai: pour le célibat contre la violence conjugale**
- **Éventualité peu probable dans les conditions actuelles**

Une personne sur 5 âgée de 15-29 ans considère que c'est au parent de Choisir son futur conjoint

	Masculin	Féminin	Total
Oui	74,2%	76,4%	75,2%
Non	21,5%	17,0%	19,4%
NSP	4,3%	6,6%	5,4%
Total	100%	100%	100 %

Tolérance à la violence conjugale à partir d'une question indirecte

(Sources : MICS3 Algérie 2006,

http://www.childinfo.org/files/MICS3_Algeria_FinalReport_2006_Fr.pdf)

- **43 642 femmes âgées de 15 à 49 ans enquêtées**
- **La question ne concerne pas directement l'enquêtée (en général, normes sociales)**
- **Selon les groupes d'âges 66 à 73 % des femmes justifient cette violence**
- **40% des femmes de niveau d'instruction supérieur (3895 femmes dans l'échantillon)**
- **75% des femmes de niveau primaire (8045)**

2 femmes célibataires sur 3, âgées de 15-49 ans pensent que le mari peut battre

sa femme pour les raisons citées:

	sort sans le prévenir	néglige les enfants	se dispute avec lui	refuse des rapports sexuels	brûle le repas	Pour toutes ces raisons	Nombre de femmes
marié	62,4	58,8	36,4	50,4	29,7	72,6	19319
Divorcée ou veuve	56,1	51,8	33,4	45,1	27,5	65,2	1387
célibataire	50,9	50,4	27,0	35,6	20,2	64,2	22936

Une religiosité plus grande face à l'érosion de la domination masculine

- **Développement du sentiment religieux**
 - **Signes ostentatoires**
 - **Pratiques religieuses accrues**
- **Les pratiques sociales sont en décalages par rapport aux normes religieuses en vigueur**
 - **Place de l'homme et de la femme dans la société et dans la famille**
 - **Matrimonial (il n'est plus possible d'imposé un mari)**
 - **Fréquentation de l'espace public de plus en plus libre**

Les changements démographiques sont plus rapides que les changements dans le système culturel

- **Il y a une contradiction difficile à résoudre**
 - **Un univers mental empreint de principes juridiques mis au point par les juristes du 9^e siècle**
 - **Les pratiques sociales qui découlent d'une globalisation de plus en plus intense**
- **La convergence des indicateurs démographiques en sont les signes annonciateurs**

Des signes de désorganisation sociale

- on peut parler de désorganisation sociale au sens donné par W. Thomas et F. Ziniecki^[1] :
« la désorganisation provient de la discordance entre les pratiques individuelles et les institutions qui ne les reconnaissent pas [...] Elle survient lorsque les règles perdent leur impact sur les individus d'une collectivité où la solidarité se délite ».

- ^[1] Les paysans polonais en Europe et en Amérique, récits de vie d'un migrant, Paris, Nathan, 1998 ; et les développements sur ce sujet de A. Rea et M. Tripier *Sociologie de l'immigration*, 2003.

La transition démocratique pour mettre fin à la désorganisation sociale?

- **Le recul de plus en plus grand de la domination masculine (elle n'est plus absolue)**
- **Une perte de pouvoir compensé**
 - par la restructuration des identités masculine
 - Un plus grand rôle dans la gestion de la cité
- **Ce qui ne peut-être réalisé que par:**
 - un nouveau contrat social avec les gouvernants
 - un recul du despotisme même éclairé